

H-France Review Vol. 10 (March 2010), No. 48

Paul Rahe, *Montesquieu and the Logic of Liberty: War, Religion, Commerce, Climate Terrain, Technology, Uneasiness of Mind, the Spirit of Political Vigilance, and the Foundation of the Modern Republic*. New Haven, Conn.: Yale University Press, 2009. xxv + 369 pp. Notes, bibliography and index. \$45.00 U.S. (cl). ISBN 978-0-30014-125-2.

Compte-rendu par Céline Spector, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3.

La fin de la guerre froide inspire la réflexion politique: depuis la Chute du Mur de Berlin, la victoire de l'Occident ne rencontre au mieux qu'un optimisme prudent. Passant en revue les critiques de la politique américaine exprimées en Europe comme aux États-Unis, Paul Rahe s'interroge sur ce « malaise » de la démocratie. Montesquieu, avant Tocqueville, ne permet-il pas d'en comprendre les ressorts?

Selon P. Rahe, la célébrité immense de *L'Esprit des lois* tient en effet à ce que Montesquieu y a annoncé la découverte d'une nouvelle forme de gouvernement qui conduit, mieux que toute autre, à la liberté. Cité à trois reprises (p. xix, 41, 61), Madison en serait le témoin. Mais la Constitution anglaise ne fait pas l'objet d'une admiration inconditionnelle, et les défauts évoqués par Montesquieu nous éclairent sur les risques encourus par la démocratie libérale aujourd'hui.

Placée sous les auspices de Churchill (les grandes batailles font l'Histoire), la première partie du livre (« The Modern Republic Discovered ») s'ouvre sur l'impact de la victoire anglaise de 1704 à Blenheim: opposant la France décidée à imposer son hégémonie sur le Saint Empire et à s'assurer la Succession du trône d'Espagne, et l'Angleterre, désireuse de contrer l'offensive française et de préserver la balance des pouvoirs en Europe, la bataille où s'illustre le futur Duc de Marlborough est considérée comme un tournant de l'histoire militaire et, de là, de l'Histoire tout court: premier acte d'une série de défaites, elle sonne le glas de l'aspiration française à la monarchie universelle et amorce l'ascension de la puissance anglaise. Si les Lumières ne sont pas le simple reflet d'un tel événement, elles lui font écho: l'année même où paraissent les *Lettres philosophiques* de Voltaire, les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* de Montesquieu (1734) offrent à qui sait les lire une critique extrêmement virulente de la politique de conquête louis-quatorzienne. Plus encore, associées aux *Réflexions sur la monarchie universelle* qui devaient en constituer la suite mais furent retirées de l'impression par l'auteur « de peur qu'on interprétât mal quelque endroit », elles permettent de saisir le véritable *dessein* de Montesquieu dès 1734: critiquer Rome pour mieux louer Carthage – et son *analogon* moderne, l'Angleterre commerçante où Montesquieu s'est rendu en 1729.

Pour mieux étayer sa thèse, celle d'une anglophilie précoce de Montesquieu, P. Rahe avance un fait nouveau, qu'il avait d'ores et déjà rendu public dans un article au titre éloquent (« The Book that Never Was: Montesquieu's *Considerations on the Romans* in Historical Context »).^[1] Faisant fond sur le témoignage du fils de Montesquieu ^[2], ainsi que sur l'ancienneté reconnue de longue date du chapitre de *L'Esprit des lois* consacrée à la Constitution d'Angleterre (entre 1733-1734 et 1738, selon l'écriture du secrétaire alors actif), il soutient que les *Romains*, les *Réflexions sur la monarchie universelle* et le chapitre consacré aux principes de la liberté (qui deviendra le célèbre chapitre 6 du livre XI) devaient à l'origine constituer un seul et même ouvrage – la prudence ayant finalement dissuadé Montesquieu de le rendre

public. Le « dessein » de l'auteur s'éclaire donc à la lumière de la fameuse bataille de Blenheim: comme Voltaire, Montesquieu a voulu en savoir plus sur le régime victorieux (*Mes Pensées*, 1306). N'ayant pu devenir diplomate pour mieux sauver son pays du malaise dans lequel il se trouvait plongé (p. 18), il se décide finalement à réfuter le machiavélisme sur son propre terrain: la conquête est une impasse; les Modernes n'ont rien à gagner à vouloir imiter le modèle romain. Après Richelieu, Mazarin et Louis XIV, la politique romaine du Cardinal Fleury est vouée à l'échec. Pour de multiples raisons qui tiennent notamment à l'évolution de l'art de la guerre et au lien nouveau entre puissance et commerce, l'empire, désormais, n'a plus lieu d'être.

Les temps modernes voient donc la revanche de Carthage sur Rome, de l'empire maritime sur l'empire continental, de l'Angleterre sur la France, désormais en déclin. Après les *Romains* et les *Lettres persanes*, qui poursuivent la diatribe contre Louis XIV, Montesquieu aurait choisi une voie plus modérée pour exprimer sa vision du monde: la science politique de *L'Esprit des lois*. Ici aussi, un « dessein secret » préside à l'écriture de l'œuvre: il s'agit de rendre manifeste la supériorité de la République commerçante moderne, explorée dans l'histoire de la pensée politique pour la première fois. Au livre II (« The Modern Republic Explored »), P. Rahe considère que la science politique de Montesquieu n'a d'autre objet que de faire connaître ce modèle politique nouveau qui, en Angleterre ou aux États-Unis, saura résister au despotisme de Napoléon, de Hitler et de Staline.

À cet égard, la typologie des gouvernements est orientée par ce projet: il s'agirait au fond de « faire penser » le lecteur en lui faisant découvrir le « principe » non nommé de l'Angleterre moderne, qui ne rentre pas, comme on le sait depuis longtemps, dans la typologie originelle des gouvernements.[3] République qui « se cache sous la forme de la monarchie » (V, 19), l'Angleterre est animée par toutes sortes de passions, laissées libres de produire leurs effets, mais elle est surtout mue par un principe: *l'inquiétude*, ou, plus précisément, l'inquiétude structurée par la distribution des pouvoirs et la vie partisane intense qui agite la nation libre. Le principe de la république moderne n'est donc pas la vertu politique à l'antique – l'amour de la patrie, sacrificiel et cruel, qui s'apparente à une forme de fanatisme; ce n'est pas non plus l'honneur monarchique, désir de préférences et de distinctions. Bien plutôt, il s'agit ici d'une nouvelle forme de l'« *uneasiness* » décrite par Locke après les jansénistes. Là où Pascal et Nicole associent le principe à la misère de l'homme sans Dieu, Locke salue une dimension productive de la nature humaine. Accointé avec son traducteur Pierre Coste, Montesquieu ne pouvait donc ignorer que l'inquiétude, qui empêche toute tranquillité d'esprit, peut être féconde. Tel est le principe psychologique qu'il réinvestit dans son chapitre consacré aux mœurs anglaises, telles que déterminées par leurs lois (XIX, 27). Comme les jansénistes (que P. Rahe considère, à certains égards, comme des proto-républicains, p. 111), l'auteur de *L'Esprit des lois* sait qu'un tel principe ne rend pas les hommes heureux, qu'il peut même les inciter au suicide; mais comme Locke (et Voltaire, que P. Rahe aurait pu convoquer sur ce point), il sait aussi qu'une société active comme l'Angleterre peut en tirer parti.

Forcé de dissimuler son message par crainte de la censure et des persécutions, Montesquieu aurait donc livré à un public averti une subversion du républicanisme classique assorti à une promotion du républicanisme commerçant moderne. Au moment où l'auteur détourne son attention de la *vertu* pour mieux décrire la *liberté*, choisirait-il secrètement l'Angleterre pour guider la Modernité?

Les choses sont moins simples en réalité, et P. Rahe s'ingénie même, au cœur de son ouvrage, à susciter la perplexité du lecteur: l'inquiétude, en définitive, s'apparente non seulement à l'agitation mais aussi à la *crainte*, principe du despotisme; loin de se concilier avec la tranquillité d'âme que Montesquieu place au principe de la liberté civile, elle semble absolument incompatible avec elle. Tout se passe comme si Montesquieu opposait finalement liberté politique et liberté civile: l'inquiétude ou la vigilance craintive associée à l'amour de la liberté conforte certes la première en maintenant l'équilibre des pouvoirs et en contrant les abus, mais ce n'est qu'au prix de la seconde – celle du citoyen, perpétuellement inquiet. L'Angleterre échouerait donc à atteindre son objet: curieusement, le régime qui prend la liberté pour son « objet direct » pourrait avoir un air de famille avec le despotisme.[4] Ne vit-on pas mieux dans la

monarchie française où sociabilité rime avec gaieté, où l'esprit de liberté associé à la gloire conduit aux fins du gouvernement aussi bien, semble-t-il, que dans la Constitution libre (XI, 7)? La corruption prédite de l'Angleterre – qui périra, comme Rome, Lacédémone et Carthage – et qui périra probablement sous le coup d'une prééminence du pouvoir législatif associée à une impulsion « populiste » (p. 136), ne lui ôte-t-elle pas tout caractère d'exception?

Pourtant, la troisième partie du livre de Paul Rahe propose une toute autre direction de lecture. Abordant la république moderne de manière prospective (« The Modern Republic in Prospect »), il va s'attacher à restaurer la grandeur d'un modèle dont il a auparavant évoqué sans détour les fragilités et les failles. Montesquieu serait conscient que dans un âge de Lumières, le *préjugé* inhérent à l'honneur ne peut que révéler son absurdité profonde, entraînant avec lui la monarchie dans sa chute. Lucide sur les conséquences pernicieuses de la gloire qui conduit à une politique sanguinaire, conscient de l'impossibilité, pour la monarchie, de profiter réellement de l'essor commerçant, Montesquieu n'a jamais voulu « composer avec le préjugé »: bien au contraire, il pressent pour la France un destin républicain (p. 210-211). La victoire de la démocratie fondée sur le commerce est ainsi annoncée – même si Montesquieu préfère à la Révolution la voie d'une réforme modérée, respectueuse des traditions. La mise en crise du modèle anglais dans la seconde partie n'était donc que le prélude à sa restauration: seule la république moderne, fière, libre et pacifique, peut tirer parti de la supériorité de la civilisation commerciale. Que les inquiétudes se taisent: la liberté vaincra. P. Rahe ne fait pas mystère de son attachement à la politique des États-Unis d'Amérique, nouvelle figure commerçante, et non conquérante, de l'Empire – analogue contemporain de l'Angleterre décrite dans *L'Esprit des lois*, qui entendait diffuser *au loin* les principes de sa liberté.[5]

Sans aucun doute, l'ouvrage de Paul Rahe constitue une belle introduction à l'œuvre de Montesquieu: claire, élégante, elle ressaisit dans une narration parfaitement cohérente le propos de l'œuvre. L'érudition, tout entière rassemblée dans les notes, n'entrave jamais la lecture. À la puissance de la synthèse se conjugue une grande attention au détail et à la richesse de l'œuvre. Le fil conducteur est limpide, et permet, loin de toute vision « d'antiquaire » d'éclairer les enjeux contemporains. Mais ce qui fait la grande force du livre de P. Rahe le rend également fragile: toutes les ambiguïtés de Montesquieu disparaissent, et sa cohérence semble forcée dans un « grand récit » reconstitué pour les besoins de la cause. Le « dessein » secret éclipse tout ce qui ne s'y ordonne pas (y compris le livre I de *L'Esprit des lois* ou la *Défense de L'Esprit des lois*).[6] On interrogera donc plusieurs parti-pris de lecture.

Sur le plan théorique d'abord: il paraît délicat d'opposer la liberté politique à la liberté civile alors que toutes deux sont définies de la même façon (l'une en rapport avec le droit politique, l'autre avec le droit civil): « La liberté politique dans un citoyen est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté; et pour qu'on ait cette liberté, il faut que le gouvernement soit tel qu'un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen » (XI, 6, voir XII, 1). La thèse selon laquelle l'Angleterre ne réalise l'une qu'au détriment de l'autre semble d'autant plus étrange que Montesquieu a pris soin de caractériser l'inquiétude à l'anglaise dans des termes opposés à ceux de la crainte despotique (il n'existe pas ici de volonté de survivre à tout prix, puisque l'on se suicide volontiers; la crainte concerne la sauvegarde des institutions, non sa propre personne, protégée au demeurant par l'*Habeas Corpus*). De la même façon, rien n'autorise à dire que Montesquieu désire et pressent le devenir républicain de la monarchie française: les livres finaux de *L'Esprit des lois* n'invitent certes pas à une telle lecture.

Sur le plan méthodologique ensuite: l'auteur ne révèle pas sa filiation avec Leo Strauss. Seul le lecteur attentif aux notes reléguées en fin d'ouvrage peut savoir qu'il poursuit une grande tradition d'interprétation qui, après Leo Strauss, a été diffusée par ses éminents disciples (Thomas Pangle, David Lowenthal, Pierre Manent, etc.).[7] Or la thèse selon laquelle l'Angleterre, république commerçante moderne, constitue l'alternative à la République classique sur le modèle de Rome comme à la Monarchie d'Ancien Régime sur le modèle français, est au cœur de leurs analyses. Comment évaluer, dès lors, la véritable originalité de l'ouvrage? Si elle tient sans conteste à l'attention aux manuscrits et aux

éléments matériels, on peut cependant douter de certaines « preuves infaillibles » invoquées par l'auteur (le témoignage du fils de Montesquieu est-il absolument fiable? Suffit-il pour accréditer l'existence d'un livre conçu en 1733 dont *L'Esprit des lois*, au fond, ne serait que le développement?). Si elle tient autant au caractère nuancé des analyses sur l'Angleterre, on s'étonnera cependant que toutes ces nuances disparaissent *in fine* au profit d'un éloge sans réserve du seul régime capable de résister à la tyrannie. La prise en compte de l'historiographie récente concernant la monarchie moderne (qui doit être distinguée de sa forme corrompue, tendant au despotisme[8]) disparaît de même au profit de la construction d'un épouvantail: les Lumières récuseraient l'honneur en tant que « préjugé » absurde et inégalitaire. Les acquis de la deuxième partie (les effets bénéfiques de l'illusion) sont soudainement oubliés, et P. Rahe ne mentionne jamais les propos de Montesquieu qui pourraient aller à l'encontre de sa thèse d'un Montesquieu « enthousiaste » à l'égard de la civilisation commerçante (reconnaissance de la « tyrannie » exercée par les nations commerçantes en Europe et dans le monde,[9] critique acerbe de l'esclavage qui pourrait également concerner la traite à l'anglaise). La défense du monde libre est-elle à ce prix?

NOTES

[1] P. Rahe, « The Book that Never Was: Montesquieu's *Considerations on the Romans* in Historical Context », *History of Political Thought*, vol. XXVI, n° 1 (Spring 2005): 43-89, traduction française par Céline Spector, « Le livre qui ne vit jamais le jour: les *Considérations sur les Romains* de Montesquieu et leur contexte historique », traduit de l'américain, *Revue Montesquieu*, n° 8, « Montesquieu et l'empire », C. Spector éd., 2006-2007, pp. 67-79.

[2] Le texte de Charles de Secondat, « Mémoire pour servir à l'éloge historique de M. de Montesquieu » est cité par le biais de la biographie de L. Vian (*Histoire de Montesquieu. Sa vie et ses œuvres*, Genève: Slatkine Reprints, 1970, p. 401).

[3] Voir également P. Rahe, « Forms of Government: Structure, Principle, Object and Aim », in *Montesquieu's Science of Politics*, D. Carrithers, M. Mosher et P. Rahe éd. (Lanham, Md. and Oxford: Rowman & Littlefield, 2001), pp. 69-108.

[4] « *The government of England is not a despotism comparable to oriental states that Montesquieu so vehemently despised, but it has an undeniable kinship with despotism* » (p. 99).

[5] *EL*, XIX, 27. Sur les répercussions de la guerre en Irak sur le débat américain, voir les contributions réunies dans « Montesquieu et l'Empire », *Revue Montesquieu* n° 8, *op. cit.* (en particulier celle de M. Mosher).

[6] Nous avons averti de ces défauts de la méthode straussienne dans notre introduction (en collaboration avec Th. Hoquet) à *Lectures de L'Esprit des lois*, C. Spector et Th. Hoquet éd. (Bordeaux: Presses Universitaires de Bordeaux, 2002).

[7] Voir D. Lowenthal, « Le dessein des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* de Montesquieu », in *Cahiers de philosophie politique*, n° 2-3, Reims: OUSIA, 1985, pp. 113-156; « Montesquieu and the Classics: Republican Government in the *Spirit of the Laws* », in *Ancients and Moderns, Essays in Honour of Leo Strauss*, J. Cropsey éd. (New York: Basic Books, 1964), pp. 258-287; « Montesquieu », in *History of Political Philosophy*, L. Strauss et J. Cropsey éd. (Chicago: The University of Chicago Press, 1981), pp. 487-508; T. Pangle, *Montesquieu's Philosophy of Liberalism* (Chicago: The Chicago University Press, 1977); P. Manent, *La Cité de l'homme* (Paris: Champs Flammarion, 1997), chap. 1 et 2. Voir également J. N. Shklar, « Montesquieu and the New Republicanism », in *Machiavelli and Republicanism* (Cambridge: Cambridge University Press, 1990), pp. 265-279; G. Barrera, *Les Lois du monde* (Paris: Gallimard, 2009). Pour un point de vue critique, voir B. Manin, « Montesquieu et la

politique moderne », in *Cahiers de Philosophie politique*, n° 2-3, *op. cit.*, pp. 197-229, et notre ouvrage *Montesquieu. Pouvoirs, richesses et sociétés* (Paris: P.U.F., 2004).

[8] Voir M. Mosher, « Monarchy's Paradox: Honor in the Face of Sovereign Power », in *Montesquieu's Science of Politics*, *op. cit.*, pp. 159-230; Sh. Krause, « The Politics of Distinction and Disobedience: Honor and the Defense of Liberty in Montesquieu », *Polity*, vol. XXXI, n° 3 (Spring 1999): 469-499; C. Spector, *Montesquieu. Pouvoirs, richesses et sociétés*, *op. cit.* ainsi que *Montesquieu et l'émergence de l'économie politique* (Paris: Honoré Champion, 2006).

[9] « La France, l'Angleterre et la Hollande, qui ont fait le commerce de l'Europe, ont été les trois tyrans de l'Europe et du monde » (*Mes Pensées*, n° 568).

Céline Spector

Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, IUF
spectorceline@yahoo.fr

Copyright © 2010 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for redistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of more than five percent of the contents of H-France Review nor re-publication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on H-France Review are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.

ISSN 1553-9172